



2020

L'État en Nouvelle-Aquitaine

Actions régionales

L'État en Nouvelle-Aquitaine, c'est

26,3 milliards d'euros :

- › investissement, fonctionnement, interventions : **7,6 milliards d'euros**
- › salaires et pensions : **13 milliards d'euros**
- › dotations aux collectivités territoriales : **5,7 milliards d'euros**

■ DRFIP



L'année 2020 restera une année marquée par la pandémie mondiale. Tout en poursuivant ses missions traditionnelles, les services régionaux de l'État se sont déployés pour limiter la propagation de la pandémie, répondre aux premières urgences sanitaires, sociales et économiques, puis, décliner les mesures massives et ambitieuses du plan de relance voulu par le Président de la République.

Sans rechercher à détailler toute la diversité et la pluralité des actions de l'État en Nouvelle-Aquitaine, vous découvrirez à travers ce rapport synthétique quelques illustrations démontrant le savoir-faire quotidien et le dévouement sans faille de ses services et de ses fonctionnaires.

Soyez convaincus que les services régionaux de l'État seront tout aussi mobilisés en 2021 pour transformer la crise en opportunité et pour conforter et accroître le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. Leur unique ambition est de servir l'intérêt général dans un esprit de concertation, d'écoute et de proximité.



Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfète de la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest
Préfète de la Gironde



Sommaire

L'État s'est mobilisé en 2020 pour :

- › lutter contre la propagation et les effets de la pandémie
- › construire une relance au bénéfice de tous
- › améliorer la vie quotidienne des Néo-Aquitains

LUTTER CONTRE LA PROPAGATION ET LES EFFETS DE LA PANDÉMIE

Dès l'apparition de la Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine, les services de l'État ont agi pour répondre aux urgences sanitaires, économiques et sociales.

Combattre la COVID-19

L'ARS Nouvelle-Aquitaine, dès l'apparition du premier cas en France, à Bordeaux, le 24 janvier 2020, s'est attachée à gérer la crise sanitaire avec ses partenaires, autour de plusieurs axes :



› Une structuration du suivi des cas suspects, confirmés ou cas contacts et des clusters :

- mise en place d'un centre d'appel téléphonique, dès le 1^{er} déconfinement, pour le suivi des personnes malades ou contacts : du 25 mai au 31 décembre 2020, **472 191 appels ont été passés** (et 511 125 appels en incluant l'activité jusqu'au 26 janvier 2021, date de transfert de la plateforme vers l'assurance maladie) ;
- surveillance de **900 structures collectives ou communautés** ayant déclaré 1 cas suspect ou 1 ou plusieurs cas confirmés pour éviter la propagation de foyers de Covid-19.

Ce suivi exhaustif a permis de contenir la propagation du virus notamment dans les EHPAD : la région Nouvelle-Aquitaine a dénombré au total 120 clusters (au moins 3 cas confirmés) en EHPAD lors de la première phase de gestion de crise (mars-juin 2020), et la Nouvelle-Aquitaine, région la plus âgée de France, a été celle qui a enregistré le moins de décès Covid-19 rapportés à sa population totale en structures médico-sociales pour personnes âgées lors de cette même phase (215 décès pour 6 000 000 d'habitants).

› Une adaptation du système de soins et une solidarité avec les autres régions françaises :

- **300 lits de réanimation supplémentaires** rendus disponibles (en complément des 434 qui existaient avant la crise), une mobilisation sans précédent des établissements dans la région ;
- **176 patients transférés** des régions Grand-Est, Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes accueillis dans les établissements de Nouvelle-Aquitaine en 2020 ;

- **260 professionnels mis à disposition** des établissements de santé du Grand-Est et d'Ile-de-France ;
- **71 millions de masques diffusés** auprès des professionnels de santé de Nouvelle-Aquitaine et **1,6 million de masques récoltés** via l'appel aux dons régional, qui a permis de soutenir les professionnels de santé ;
- **4 660 professionnels de santé volontaires mobilisés** pour venir en renfort des établissements de santé en tension de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Développement sans précédent de la télémedecine : plus de 75% des médecins généralistes de la région ont réalisé au moins une téléconsultation durant le premier confinement (contre 8 % avant).

› Une information au public :

- Une plateforme téléphonique activée 7 jours sur 7 pour répondre à toutes les questions relatives au Covid-19 (grand public et professionnels de santé) a été mise en place dès le mois de mars, jusqu'en juillet 2020 : plus de **25 000 appels** ont été traités dans ce cadre ;
- Le standard général de l'ARS a également réorienté son activité vers l'information Covid : en 2020, **71 540 appels** ont été réceptionnés et traités à ce titre.



Soutenir nos entreprises

La DIRECCTE est en charge de la gestion des demandes d'activité partielle : celles-ci ont explosé suite à la mise en place du dispositif exceptionnel et très protecteur mis en place par l'État dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. **122 000 entreprises** ont ainsi sollicité une aide pour un total d'**un million de salariés** (près de 7 salariés du secteur privé sur 10) ; le montant des aides versées aux entreprises étant supérieur à **1,6 milliards d'euros**. L'adaptation rapide des services a permis le traitement de ces volumes exceptionnels. La DIRECCTE a également promu et géré le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) adapté aux baisses durables d'activité et applicable depuis l'été 2020. Plus de **20 000 emplois** ont été préservés dans la région grâce à ce dispositif.

■ DIRECCTE

Les services des impôts des entreprises ont accompagné et soutenu les entreprises tout au long de l'année, dans le contexte de la crise sanitaire. Dès le début de celle-ci, l'État a mis en place un fonds de solidarité, géré par la DGFIP, pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la Covid-19. Les critères d'accès du fonds ont évolué de manière régulière afin de prendre pleinement en compte les conséquences de la crise sanitaire sur certaines activités, en particulier celles contraintes par une fermeture administrative. En Nouvelle-Aquitaine, **537 075 aides** ont été versées pour un montant total de **957 millions d'euros**. Par ailleurs, les services des impôts des entreprises ont accordé des reports d'échéances sur les impôts directs des professionnels pour un montant total de **203 millions d'euros**.

■ DRFIP

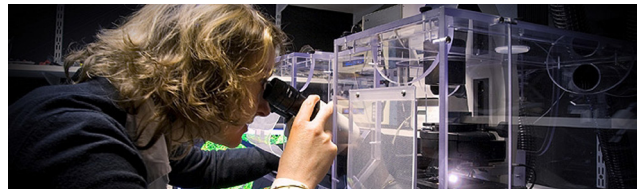


L'ADEME Nouvelle-Aquitaine s'est réorganisée pour assurer la continuité de son service avec le souci d'être présent aux côtés des porteurs de projets régionaux. Le dispositif d'aide aux entreprises a été adapté pour gagner en souplesse administrative. La transformation numérique s'est poursuivie avec le lancement de la plateforme de services www.agirpoulatransition/ademe.fr permettant de consulter tous les dispositifs et de déposer des projets en ligne. L'exigence de rapidité d'intervention dans le cadre de la crise sanitaire s'est traduit également dès l'automne 2020 par le lancement de dispositifs d'aide exceptionnels aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. L'ADEME a ainsi soutenu en fin d'année 2020, **33 structures** de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine œuvrant dans le domaine du réemploi, de la réparation et du recyclage pour un montant de **700 000 €**.

■ ADEME

La filière professionnelle de la pêche maritime et de l'aquaculture marine a été soutenue pendant la crise. La mesure « arrêt temporaire » pour les navires de pêche et les pêcheurs à pied professionnels, instruite par la DIRM, a été adaptée pour permettre de compenser les charges fixes d'exploitation liées à l'arrêt d'activité du fait de la pandémie. **2,7 millions d'euros** ont été mobilisés à cet effet dont **2 millions d'euros** de fonds européens (FEAMP) et **700 000€** de crédits de l'État.

■ DIRM



Accompagner les plus fragiles

Hébergement d'urgence

L'année 2020 a été marquée par le renforcement du dispositif d'hébergement d'urgence pour faire face à la crise sanitaire COVID 19. Fin 2020, le parc d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abri en région Nouvelle-Aquitaine recensait, 2 891 places pérennes dont 33 nouvelles places créées pour l'accueil de femmes victimes de violence et 130 places d'Hébergement d'urgence pérennisées au 1^{er} octobre 2020. L'État a consacré à l'hébergement d'urgence en Nouvelle-Aquitaine : **23,5 millions d'euros** en 2020.

■ DRDJSCS

Aide Alimentaire

Chaque année les crédits destinés au financement des associations d'aide alimentaire en région Nouvelle-Aquitaine s'élèvent en moyenne à **540 000 €**. 273 organismes sont habilités à la distribution d'aide alimentaire et à recevoir des aides publiques en Nouvelle-Aquitaine, dont 13 nouvelles habilitations accordées en 2020. Dans le cadre de la crise Covid 19, l'enveloppe budgétaire a été portée à un peu plus de **4 millions d'euros** (multipliée par plus de 6).

■ DRDJSCS

Vacances apprenantes



Les longues périodes de confinement puis de déconfinement de l'année 2020 ont bouleversé le quotidien des enfants. En réponse à cette situation inédite, l'opération « vacances apprenantes » a été mise en œuvre pendant l'été. En premier lieu avec les « Colos apprenantes », des séjours proposés par des organisateurs (associations, collectivités...) offrant aux enfants et aux jeunes des vacances associant renforcement des

apprentissages et activités de loisirs autour de grands thèmes comme la culture, la citoyenneté, le sport ou le développement durable.

Ces séjours subventionnés par l'État à hauteur de **1,2 millions d'euros**, ont été ouverts à tous les publics, favorisant l'accès aux populations les plus fragiles, et ont permis le départ en vacances de **4799 enfants et jeunes** de Nouvelle-Aquitaine. Le second volet, « l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs » visait à accompagner les organisateurs d'accueils de loisirs sans hébergement, en particulier les plus mis à mal par la crise sanitaire, pour leur permettre d'ouvrir en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires.

Au total, **2,5 millions d'euros** ont été versés aux structures, permettant d'améliorer la qualité des animations et les capacités d'accueil.

■ Rectorats / DRDJSCS / SGAR

Violences intrafamiliales

Le confinement à domicile, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue un terrain favorable aux violences intrafamiliales : le huis-clos familial, la promiscuité, les tensions et l'anxiété peuvent générer ou renforcer les violences.

Cerisque a justifié une mobilisation exceptionnelle de dispositifs et leviers d'action. En 2020, près de **1,2 millions d'euros** ont été consacrés directement à la lutte contre les violences faites aux femmes en Nouvelle-Aquitaine, soit une hausse de près de 40% par rapport à 2019. Pour permettre aux victimes de donner l'alerte et d'être mise à l'abri, des permanences par des associations spécialisées ont été assurées dans 16 centres commerciaux de la région.

Une enveloppe financière de **110 000 euros** a été débloquée pour pérenniser plusieurs de ces

points d'accueils à la sortie du confinement afin d'aller vers des femmes victimes qui n'ont pas spontanément recours aux dispositifs existants et plus largement de sensibiliser le grand public à la thématique des violences faites aux femmes.

■ DRDFE

Victime ou témoin de violences faites aux femmes ?

En cas d'urgence et de danger immédiat :

17  **114** 

Pour un conseil, une orientation :

39 19  arretonslesviolences.gouv.fr

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Photo : Jeanne Perrin / M. G. / G. / G.

CONSTRUIRE UNE RELANCE AU BÉNÉFICE DE TOUS



Voulu par le Président de la République en réponse à la crise sanitaire et économique, France Relance doit bâtir la France de 2030. **100 milliards d'euros** sont mobilisés à travers France Relance dont 40 milliards issus de l'Union Européenne. Trois priorités structurent cet ambitieux plan, toutes aussi importantes : l'écologie (30 milliards d'euros), la compétitivité (34 milliards d'euros) et la cohésion (36 milliards d'euros). En Nouvelle-Aquitaine, France Relance a déjà produit ses premiers effets en 2020.

L'État et le Conseil régional se sont associés pour décliner localement le plan de relance à travers un accord régional de relance : 1,5 milliards d'euros pour l'État et 1,3 milliards d'euros pour le Conseil régional.

Protéger notre patrimoine



cathédrale Saint André à Bordeaux

L'État a inscrit au plan de relance 80 millions d'euros en faveur des cathédrales. En Nouvelle-Aquitaine, dans la logique d'une mise en œuvre rapide de ces crédits, les travaux sur les cathédrales de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Limoges ont été retenus dès l'automne 2020 pour un montant de plus de 9 millions d'euros. Ces crédits viendront s'ajouter à la programmation régulière inscrite au budget de la DRAC et qui concernent les 10 cathédrales de la région. Grâce à l'ensemble de ces moyens supplémentaires, qui augmentent de 30% les dotations traditionnellement allouées aux Monuments historiques, les enjeux de sécurité pourront être priorités aux côtés des travaux de restauration.

■ DRAC

Accélérer les chantiers routiers et ferroviaires



Sur le volet ferroviaire, le plan France relance a dédié plus de **25 millions d'euros** en faveur des lignes régionales de desserte fine du territoire (62 % du réseau ferroviaire / plus de 2 100 km).

Quelques exemples d'opérations :

- › Régénération de la ligne Angoulême – Beillant : **11,6 millions d'euros**, pour des travaux dès 2020 ;
- › Régénération de la ligne Périgueux – Niversac – Brive : **1,8 millions d'euros** pour des travaux d'urgence en 2020 ;

- › Régénération de la ligne Bordeaux – Le Verdon : **1,5 millions d'euros** pour l'avant-projet prévu en 2020.

Sur le volet routier, les opérations labellisées « plan de relance 2020 » concernent les aménagements sur place et visent à améliorer l'environnement et la sécurité.

Cela représente **15,95 millions d'euros** mobilisés par l'Etat :

- › **5,5 millions d'euros** pour la rocade de Bordeaux ;
- › **6 millions d'euros** pour l'aménagement de la RN10 - Reignac-Chevanceaux ;
- › **4 millions d'euros** pour la sécurisation RN10-échangeur de Mansle ;
- › **450 000 d'euros** pour les aménagements de sécurité sur la RN 21 en Dordogne.

■ DREAL

Financer les projets des collectivités

Chaque année, l'Etat soutient en Nouvelle-Aquitaine l'investissement des collectivités de Nouvelle-Aquitaine à travers notamment la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

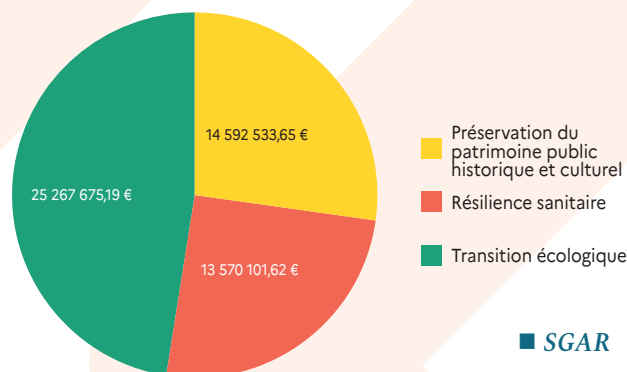
Le plan de Relance a augmenté significativement la DSIL en Nouvelle-Aquitaine qui s'établissait à **48,9 millions d'euros** en 2020 par un abondement exceptionnel de **53,4 millions d'euros**.

Au titre de cet abondement **386 nouvelles opérations** ont pu être accompagnées. Quelques exemples de projets financés par la DSIL Exceptionnelle en 2020 :

- › opération de réhabilitation thermique d'un établissement de petite enfance portée par la ville d'Angoulême, en Charente, pour un montant DSIL Exceptionnelle de **1 million d'euros** ;
- › opération de construction d'une maison de santé portée par la commune de Le Gua, en

Charente-Maritime, pour un montant de DSIL Exceptionnelle de **336 000 €** ;

- › opération de valorisation du patrimoine gallo-romain portée par la ville de Périgueux, en Dordogne, pour un montant de DSIL Exceptionnelle de **368 000 €**.



■ SGAR

Soutenir notre industrie



Le plan de relance de l'État consacre **35 milliards d'euros** pour l'industrie, afin d'en accroître la compétitivité et la résilience, et de l'ancrer résolument dans la réduction de son empreinte carbone. La DIRECCTE s'est mobilisée pour faire émerger des projets industriels régionaux. En 2020, 50 projets industriels ont été soutenus dont :

- › 6 projets « automobile » pour **6,4 millions d'euros** ;
- › 16 projets « aéronautique » pour **11,5 millions d'euros** ;
- › 2 projets « résilience » pour **2 millions d'euros** ;
- › 26 projets de soutien à l'investissement industriel pour **15,4 millions d'euros**.

Cet effort en faveur de l'appareil productif se poursuivra en 2021.

■ DIRECCTE

Le plan de relance, ce fut aussi en 2020, pour la région :

- › Economie : Une baisse des impôts de production de **690 millions d'euros** pour 55 986 entreprises actée en 2020 et applicable en 2021 ;
- › Transition écologique : **21 115 primes à la conversion et bonus écologique** accordés pour le verdissement des véhicules automobiles ;
- › Emploi : **36 000 jeunes** néo-quitains ont bénéficié du plan « 1 jeune, 1 solution » dont **18 721 primes à l'embauche** et **10 461 contrats d'apprentissage**.
- › Transition écologique : **15 092 particuliers** ont perçu **48,3 millions d'euros d'aides** grâce à Ma Prime Rénov générant 150 millions d'euros de travaux



AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES NÉO-AQUITAINS

La crise sanitaire et économique ne doit pas faire passer au second plan les transformations profondes conduites par le Gouvernement depuis 3 ans au service des Français et que le plan de relance amplifie. L'objectif est d'obtenir des résultats concrets pour améliorer la vie quotidienne des Français. Un baromètre national de suivi des ces politiques prioritaires est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement>

Cette démarche se veut un gage de transparence et d'accélération de l'action publique.

Rendre accessible la culture au plus grand nombre

Portées par l'établissement public de La Villette, les Micro-Folies sont des musées numériques se donnant pour objectif de rendre accessibles, au plus grand nombre et sur l'ensemble des territoires, les pièces maîtresses des collections nationales. Ces dispositifs, initiés en 2018 par le ministère de la Culture dans le cadre du plan « Culture près de chez vous », répondent aux politiques de redynamisation des centres-bourg et à la volonté de l'État de s'engager au service des tiers-lieux dans les territoires.

Inaugurée en février 2020, la Micro-Folie de la Souterraine, commune creusoise de 5300 habitants, est emblématique à plus d'un titre de ces politiques

et notamment de la mise en œuvre des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Au cours de sa brève ouverture, de juillet à octobre 2020, pas moins de 4000 visiteurs, locaux et touristes confondus, ont pu expérimenter le dispositif. Résolument implantée sur son territoire, la Micro-Folie sostranienne fait figure d'exemple pour l'ensemble des élus de la région, venus y trouver l'inspiration, tout en faisant des émules bien au-delà du territoire régional au point d'être érigée en modèle par La Villette.

■ DRAC

Développer une école plus inclusive



Depuis 2020, chaque département de la région académique bénéficie d'un service dédié à l'École Inclusive. Cette organisation, associée à de nouvelles mesures comme la création d'un numéro vert unique, facilite l'accompagnement rapproché des familles et des élèves et contribue à améliorer significativement

la communication avec les usagers du service public de l'éducation. En outre, l'objectif d'une meilleure qualité de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap est une priorité. C'est pourquoi la généralisation de l'organisation en Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) a pris effet dès la rentrée de septembre 2020, dans l'ensemble des départements de la région académique Nouvelle-Aquitaine. Les PIAL favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de

handicap (aides humaines, pédagogiques, éducatives, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins. L'accompagnement scolaire notifié par la MDPH est ainsi mis en œuvre, sans délai, dès la rentrée scolaire. Un premier entretien est alors proposé aux familles, en présence de l'accompagnant, afin d'organiser le parcours scolaire de l'élève, en lien avec son projet personnalisé de scolarisation.

■ **Rectorats**

Développer les pratiques sportives

L'État a mobilisé **745 000 euros** pour la pratique sportive et la promotion des métiers du sport, la prévention par le sport et la protection des sportifs, dont **105 000 €** ont permis de mettre en place des actions de prévention et de lutte contre le dopage et les violences sexuelles. Ce financement a été complété d'une enveloppe de **5,3 millions d'euros** pour développer l'emploi sportif (241 créations de postes et 91 consolidations) ainsi que d'une enveloppe de **230 000 euros** pour l'apprentissage dans les formations sportives. Un fonds territorial de solidarité de **947 335 euros** a été créé pour les

associations dont **630 000 euros** en direction du soutien à l'emploi sportif et à l'apprentissage.

En termes d'aides aux équipements sportifs, **26 projets** ont été soutenus pour un montant total de **3 635 000 €** en région Nouvelle-Aquitaine. Enfin, une enveloppe de **253 747 €** pour la Nouvelle-Aquitaine a été fléchée sur le dispositif « J'apprends à nager » destiné aux enfants de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager avec une extension aux enfants âgés de 4 à 5 ans.

■ **DRDJSCS**

Améliorer l'accès aux services publics

France Services



En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau de services publics.

Ce guichet unique, qui rassemble plusieurs services de l'État ainsi que La Poste, Pôle emploi, la Cnaf, la Cnam, la Cnav et la MSA, poursuit **4 ambitions** :

- › le retour du service public au cœur des territoires ; chaque Français doit, à terme, pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes ;
- › un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens (par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches), tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet ;
- › un niveau de qualité garanti, quels que soient le lieu d'implantation et le responsable local France Services (une collectivité, un acteur public ou privé) ;
- › un lieu de vie agréable et convivial, qui change de l'image habituelle des guichets de services publics et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services de coworking

En janvier 2020, **137 Espaces France Services** sont déjà labellisés en Nouvelle-Aquitaine.

■ **SGAR**

Nouveau réseau de proximité des finances publiques



A l'issue d'une large période de concertation avec les élus et les agents, les services des finances publiques se réorganisent progressivement sur le territoire, dans le cadre d'un nouveau réseau de proximité.

Cette réorganisation répond à deux objectifs :

- › augmenter les points de contact avec les usagers : les services des finances publiques ont engagé dans ce cadre un partenariat avec plus d'une centaine de structures de type France Services. Les usagers qui se présentent dans ces lieux tiers bénéficient d'une prise en charge de leur demande et sont dispensés de réitérer leur démarche.
- › développer la fonction de conseil aux élus : des cadres de la DGFIP, dédiés à cette fonction de conseil budgétaire, comptable, financier et économique, sont installés au plus près des élus et de leurs équipes. Les 5 premiers conseillers ont été installés au cours de l'année 2020. Le nouveau réseau de proximité va poursuivre son déploiement jusqu'en 2023.

■ **DRFIP**

Aménager le territoire

L'État est auprès des communes et des intercommunalités pour financer leurs investissements (équipements publics, voirie, numérisation...). En 2020, à travers ses dotations (DETR, DSIL...), l'État a mobilisé **245 millions d'euros** à cet effet.

Plus précisément, le programme « Action Cœur de Ville » répond à l'ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants des villes moyennes en agissant sur le logement, les équipements, le commerce, le numérique, le patrimoine... Depuis 2017, l'État a mobilisé 110 millions d'euros sur ce programme en région. Les petites villes ne sont pas en reste puisque

200 d'entre elles bénéficieront dès 2021 des mesures du programme « Petites villes de demain » visant à accompagner leurs projets de développement.



■ SGAR

Protéger et gérer durablement notre forêt



Le programme régional de la forêt et du bois 2020-2030 de la région Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 30 décembre 2020 par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Ce document fixe pour les 10 ans à venir les grandes orientations de la politique forestière en Nouvelle-Aquitaine. Il est le fruit de quatre années de concertation,

animée conjointement par l'État et la Région, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes de la filière forêt-bois régionale. Il vise à mobiliser l'ensemble des leviers pour renforcer la compétitivité de la filière, gérer durablement la forêt, la protéger contre les risques et faire partager les enjeux de la politique forestière dans les territoires. Il a pour ambition la création de richesse et donc le développement de l'emploi grâce à la valorisation des ressources des forêts régionales, dans le cadre d'une gestion durable. Pour rappel, la filière emploie près de **60 000 salariés** au cœur des territoires ruraux de la région, et représente plus du quart des volumes de bois récoltés et sciés au niveau national.

■ DRAAF

Préserver nos paysages



Arsenal de Rochefort

La région Nouvelle-Aquitaine est connue pour ses paysages variés et de qualité. Le caractère exceptionnel des plus remarquables d'entre eux peuvent justifier une protection de niveau national. Le site du "parc de la Garenne et les jardins du Roy de Nérac" a ainsi été classé par décret du 3 juillet 2020, sa conservation présentant un intérêt général du point de vue historique et pittoresque. Par ailleurs, la ministre de la Transition Écologique a attribué en 2020 le label "Grand Site de France" pour leur renommée internationale à la Vallée de la Vézère et à l'estuaire de la Charente/ Arsenal de Rochefort.

■ DREAL

Changer la vie quotidienne des Néo-Aquitains, ce fut aussi en 2020, pour la région :

- › Transition écologique : **6 855 km de pistes cyclables** financés ;
- › Santé : **190 maisons de santé** labellisées ;
- › Pouvoir d'achat : **2 242 862 de foyers** exonérés de la taxe d'habitation ;
- › Sécurité : **4 503 543 heures de patrouille** de voie publique par la Police nationale et la Gendarmerie nationale.



Direction de la publication :

Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfète de la Gironde

Rédaction :

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
de la Nouvelle-Aquitaine

Crédits photo :

Services de l'État, vectorjuice / Freepik

Réalisation et impression :

Imprimerie du Secrétariat Général Commun
Départemental de la Gironde



Imprimé sur papier
PEFC fabriqué en France